

6 NOVEMBRE 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 6 NOVEMBRE 2023

Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 6 novembre 2023 à 19 h, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :
Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

L'objet de cette assemblée publique de consultation concerne le projet de règlement suivant :

2023-185-29 : modifiant le règlement de zonage 2009-185.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le contenu du projet de règlement d'urbanisme et répond à la question de la personne présente dans la salle.

L'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 10.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Karine St-Germain et Lisa Collard;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :
Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR

2023-11-0711

3. PROCÈS-VERBAUX

4. RÈGLEMENTS

- 4.1** Règlement numéro 2023-271-06 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : adoption
- 4.2** Règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque
 - 4.2.1** Avis de motion
 - 4.2.2** Dépôt du projet
- 4.3** Règlement numéro 2023-185-29 modifiant le règlement numéro 2009-185 sur le zonage : adoption du 2^e projet

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

- 5.1** Demandes transmises au Conseil
 - 5.1.1** Club Riverain VTT : droit de passage saison 2023-2024
 - 5.1.2** Cours d'eau – demande de travaux d'entretien : ruisseau Hazen – branche 5
 - 5.1.3** École Frère-André : sollicitation auprès des automobilistes – guignolée
 - 5.1.4** Fondation Philippe Laprise : demande de contribution financière
 - 5.1.5** IHR Télécom : demande de commandite
 - 5.1.6** Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire : demande d'accès à un local de rangement supplémentaire
 - 5.1.7** Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région : demande de don pour la guignolée 2023
- 5.2** Demandes des personnes présentes dans la salle

6. URBANISME

- 6.1** Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2023
 - 6.1.1** Lot 4 158 803 sur le 3^e Rang – dérogation mineure (2023-DER-160) : marge de recul avant pour un agrandissement

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- 7.1** Vidange, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées 2024, 2025 et 2026 : résultats des soumissions et contrat
- 7.2** Stations de pompage – nettoyage : contrat

8. VOIRIE

- 8.1** Abattage et élagage d'arbres : contrat

9. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

- 9.1** Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : ajustements contributions 2021-2022

10. LOISIRS

- 10.1** Carnaval d'hiver : autorisation de dépenses

11. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 11.1** Comptes du mois
- 11.2** État de la situation financière 2023 : dépôt

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 12.1** Coordinatrice des loisirs et de la culture : embauche
- 12.2** Entretien paysager 2024 : contrat
- 12.3** Politique de confidentialité pour le site Internet
- 12.4** Rôle triennal 2024-2025-2026 : dépôt

6 NOVEMBRE 2023

12.5 Programme Emplois d'été Canada 2024 : demande pour un emploi étudiant d'aide à la voirie et deux emplois étudiants d'accompagnateur(rice)s d'enfants avec besoins particuliers pour le camp de jour d'été

12.6 Horaire des Fêtes : fermeture du bureau municipal (du 22 décembre 2023 au 8 janvier 2024)

12.7 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

5.1.8 Opération Bonne Mine

Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PROCÈS-VERBAUX

2023-11-0712

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux et qu'ils renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2023, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÈGLEMENTS

4.1 **Règlement numéro 2023-271-06 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : adoption**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des commentaires transmis relativement à l'adoption du présent règlement.

2023-11-0713

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité juge opportun, et dans l'intérêt public, de modifier le règlement concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet dudit règlement a été préalablement déposé lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023;

6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter quatre arrêts obligatoires sur le rang Kempt, soit un panneau d'arrêt dans chaque direction à l'intersection du rang Double (2 arrêts) et un panneau d'arrêt dans chaque direction à l'intersection du 5^e Rang (2 arrêts);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2023-271-06 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement du Conseil ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2023-271-06 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, en remplacement de celui en vigueur, afin de prévoir une nouvelle catégorie d'usager pour les travailleurs saisonniers.

4.2.2 Dépôt du projet

Le projet de règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque est déposé.

(Le texte du projet de règlement numéro 2023-294 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

4.3 Règlement numéro 2023-185-29 modifiant le règlement numéro 2009-185 sur le zonage : adoption du 2^e projet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement de zonage numéro 2009-185 présentement en vigueur afin d'ajouter l'usage agricole spécifique (A5 (e)) « Centre équestre » dans la zone RAG-9;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue avant la présente séance du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement numéro 2023-185-29 a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**AVIS DE
MOTION**

2023-11-0714

6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'ajouter un nouvel usage agricole spécifique de la catégorie A5 (e) soit « Centre équestre » à l'intérieur de la zone RAG-9 pour un centre en équitation thérapeutique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'adopter** le deuxième projet de règlement numéro 2023-185-29 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-185, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du deuxième projet de règlement numéro 2023-185-29 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Club Riverain VTT : droit de passage saison 2023-2024

2023-11-0715

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 7 octobre 2023, de la part du Club Riverain VTT, demandant le renouvellement du droit de passage sur différents chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont en accord avec l'ensemble des demandes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le droit de passage, au Club Riverain VTT, sur les chemins et endroits indiqués dans la lettre datée du 7 octobre 2023, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution, conditionnellement à ce que des précisions soient transmises à la Municipalité concernant certains endroits insuffisamment détaillés, afin de s'assurer que la signalisation soit installée de manière conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame Suzanne Boulais, mairesse, demande au maire remplaçant, monsieur le conseiller Kevin Patenaude, de la relayer pour le traitement de la demande de travaux d'entretien du cours d'eau de la branche 5 du ruisseau Hazen, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

5.1.2 Cours d'eau – demande de travaux d'entretien : ruisseau Hazen – branche 5

2023-11-0716

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'entretien de la branche 5 du ruisseau Hazen;

CONSIDÉRANT le rapport produit par l'inspecteur municipal et en bâtiment daté du 17 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont favorables à la demande;

6 NOVEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De demander** à la MRC du Haut-Richelieu que des travaux de nettoyage soient effectués sur la branche 5 du ruisseau Hazen au cours de l'année 2024;
- **D'aviser** la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire prendra à même le fonds général les sommes nécessaires pour acquitter les frais encourus;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame Suzanne Boulais, mairesse, reprend la présidence de la séance.

5.1.3 École Frère-André : sollicitation auprès des automobilistes – guignolée

2023-11-0717

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 27 octobre 2023, de la part de l'école Frère-André, demandant l'autorisation d'effectuer de la sollicitation auprès des automobilistes, afin d'amasser des sous pour le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région dans le cadre de la guignolée 2023, à l'intersection de la rue Bessette et du rang de la Montagne, le jeudi 14 décembre 2023 de 8 h à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE l'école Frère-André demandera l'appui des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que des policiers de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE des parents d'élèves seront également présents afin de veiller à la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'école Frère-André à effectuer de la sollicitation auprès des automobilistes à l'intersection de la rue Bessette et du rang de la Montagne, afin d'amasser des sous dans le cadre de la guignolée 2023, le 14 décembre 2023 entre 8 h et 14 h, selon les conditions inscrites à leur lettre datée du 27 octobre 2023, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De demander** à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville d'affecter des pompiers à la surveillance lors de l'événement;
- **D'assumer** les frais reliés à la présence des pompiers;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Sécurité publique »;
- **De publiciser** l'événement sur le panneau d'affichage électronique au Centre communautaire, dans le bulletin municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-11-0718

5.1.4 Fondation Philippe Laprise : demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 17 octobre 2023, de la part de la Fondation Philippe Laprise, dont la mission est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, sollicitant une contribution financière de la Municipalité afin de soutenir l'organisme dont les besoins sont grandissants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime que la mission de cet organisme est très importante, mais qu'elle n'accorde habituellement pas de contribution financière aux organismes qui ne desservent pas spécifiquement la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame la conseillère Lisa Collard se retire des discussions pour le traitement de la demande de commandite de l'entreprise IHR Télécom, car il y pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

2023-11-0719

5.1.5 IHR Télécom : demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 16 octobre 2023, de la part de l'entreprise IHR Télécom, un organisme sans but lucratif offrant des services de télécommunications sur le territoire, sollicitant une commandite de la Municipalité pour l'organisation du party de Noël de leurs employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime qu'il ne serait pas approprié d'accorder une commandite, puisque la Municipalité ne fait aucune commandite à aucune entreprise située sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre les discussions pour la suite de la séance.

2023-11-0720

5.1.6 Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire : demande d'accès à un local de rangement supplémentaire

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 18 octobre 2023, de la part du Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire, demandant l'accès à un local de rangement supplémentaire au Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de l'organisme sont grandissants et que l'espace qu'il détient actuellement est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE le local servant de salle mécanique près de l'ascenseur, précédemment utilisé par le Club Optimiste, ne peut plus servir en raison de contraintes au niveau de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE présentement, la Municipalité ne détient aucun autre espace qu'elle pourrait mettre à la disposition du Club Optimiste;

6 NOVEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De refuser** la présente demande en raison du manque d'espace au Centre communautaire;
- **De planifier** une réunion avec tous les organismes de la Municipalité afin de discuter des besoins et trouver des solutions afin de revoir l'ensemble de l'organisation du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.7 Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région : demande de don pour la guignolée 2023

2023-11-0721

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de don, de la part du Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région, dans le cadre de la guignolée 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent appuyer cet organisme qui dessert la Municipalité en venant en aide aux personnes dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De faire** un don de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région, dans le cadre de la guignolée 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.8 Opération Bonne Mine

2023-11-0722

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande transmise par l'organisme à but non lucratif Opération Bonne Mine, ayant comme mission de contrer le décrochage scolaire, d'encourager la persévérance scolaire et de favoriser un accès aux études pour tous, concernant l'utilisation de la Grande salle du Centre communautaire pour la tenue d'une activité de levée de fonds (yoga pour tous), le dimanche 3 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent appuyer cet organisme qui dessert la Municipalité en venant en aide aux enfants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu :

- **De permettre** l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire à l'organisme Opération Bonne Mine le 3 décembre 2023 pour l'activité de levée de fonds, selon les termes du courriel daté du 6 novembre 2023, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De publiciser** l'événement sur le panneau d'affichage électronique au Centre communautaire, dans le bulletin municipal ainsi que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Il n'y a aucune demande de la part des personnes présentes dans la salle.

6. URBANISME

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2023

6.1.1 Lot 4 158 803 sur le 3^e Rang – dérogation mineure (2023-DER-160) : marge de recul avant pour un agrandissement

2023-11-0723

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-160 visant à autoriser une marge de recul avant de plus ou moins 6 mètres sur le lot 4 158 803, situé sur le 3^e Rang, en vue d'un agrandissement du bâtiment agricole principal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit que la marge de recul avant minimale permise pour un bâtiment agricole est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE dans le présent cas, une diminution de la marge de recul avant de plus ou moins 9 mètres est demandée;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la présente demande est situé en zone agricole (A-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les documents de présentation déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2023-10-1839);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'accorder** la présente demande de dérogation mineure, telle que déposée, en autorisant une marge de recul avant à plus ou moins 6 mètres sur le lot 4 158 803, situé sur le 3^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES

7.1 Vidange, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées 2024, 2025 et 2026 : résultats des soumissions et contrat

2023-11-0724

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux de vidange, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées pour les années 2024, 2025 et 2026, selon l'appel d'offres MSG-2023-13;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Environnement Viridis inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission reçue accusait un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité, une négociation a été tentée en vertu de l'article 938.3 du *Code municipal du Québec*, mais l'entreprise n'a pas voulu réviser son prix à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour les travaux de vidange, transport et disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées pour les années 2024, 2025 et 2026 à l'entreprise Environnement Viridis inc., conformément aux termes du devis, au prix indiqué à sa soumission au montant de 257 658,97 \$, toutes taxes incluses, pour les trois années, pour une quantité d'environ 1 800 mètres cubes par année, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur font partie intégrante de la présente résolution;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.2 Stations de pompage – nettoyage : contrat

2023-11-0725

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au nettoyage des stations de pompage situées sur les rues Marcel-Arbour et Tétreault;

CONSIDÉRANT l'évaluation budgétaire de l'entreprise Sanivac;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour le nettoyage desdites stations de pompage à l'entreprise Sanivac, selon l'évaluation budgétaire datée du 27 octobre 2023 au montant de 3 487,67 \$, toutes taxes incluses, ladite évaluation budgétaire faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Hygiène du milieu ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. VOIRIE

8.1 Abattage et élagage d'arbres : contrat

2023-11-0726

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'abattage d'arbres sur le rang Kempt et sur le chemin du Sous-Bois ainsi qu'à l'élagage d'un arbre sur la montée du Grand-Bois, tous situés dans l'emprise de la route appartenant à la Municipalité, car ils constituent un risque pour la sécurité;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entrepreneur Jean-Simon Carpentier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entrepreneur Jean-Simon Carpentier afin de procéder à l'abattage et à l'élagage d'arbres, selon la soumission datée du 23 octobre 2023 au montant de 1 400,00 \$, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

9.1 Office municipal d'habitation Haut-Richelieu : ajustements contributions 2021-2022

2023-11-0727

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 22 septembre 2023 de la part de l'Office municipal d'habitation (ci-après « OMH ») Haut-Richelieu, édifice de Mont-Saint-Grégoire, concernant un solde cumulatif des contributions dû au 31 décembre 2022, suite à l'audit de leur rapport financier annuel 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente signée avec la Société d'Habitation du Québec, la quote-part de la Municipalité correspond à 10 % des frais d'exploitation de l'édifice de Mont-Saint-Grégoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu :

- **D'accepter** le document intitulé « Variation des contributions 2022 » de l'OMH Haut-Richelieu, édifice de Mont-Saint-Grégoire, et la contribution supplémentaire de la Municipalité;
- **D'autoriser** le paiement du solde cumulatif des contributions dû au 31 décembre 2022 au montant de 2 522,21 \$;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Santé et bien-être ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. LOISIRS

10.1 Carnaval d'hiver : autorisation de dépenses

2023-11-0728

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent qu'un Carnaval d'hiver soit organisé pour les résidents de la Municipalité au mois de janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** les dépenses reliées à l'organisation du Carnaval d'hiver, le tout pour un montant maximal de 5 000 \$, toutes taxes incluses;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. AFFAIRES FINANCIÈRES

11.1 Comptes du mois

2023-11-0729

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 3 novembre 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques également datée du 3 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 94 423,38 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 54 030,06 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.2 État de la situation financière 2023 : dépôt

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose, pour les membres du Conseil municipal, le rapport budgétaire de la Municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2023.

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12.1 Coordonnatrice des loisirs et de la culture : embauche

2023-11-0730

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, les membres du Conseil municipal ont résolu de procéder à un appel de candidatures pour un poste de coordonnateur(rice) des loisirs et de la culture en raison de la démission de la coordonnatrice actuellement en poste (réf. résolution numéro 2023-09-0672);

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été publié;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Gabrielle Ménard a été retenue par le comité de sélection formé de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière et de madame Marie-Pier Noiseux, greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **De procéder** à l'embauche de madame Gabrielle Ménard à titre de coordonnatrice des loisirs et de la culture pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour un poste permanent, à temps plein, à raison de 30 à 35 heures par semaine, selon les conditions prévues au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 6 novembre 2023;
- **De fixer** la date d'entrée en fonction de madame Gabrielle Ménard au 4 décembre 2023;
- **De fixer** la période de probation de madame Gabrielle Ménard à 3 mois à compter du 4 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-0731

12.2 Entretien paysager 2024 : contrat

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent accorder un contrat pour l'entretien paysager du Complexe municipal, du Centre communautaire, du Parc Vista-Bella, de l'usine de traitement des eaux usées et des autres endroits visés sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Josée Matthyssen;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat d'entretien paysager 2024 à madame Josée Matthyssen, selon la soumission datée du 2 octobre 2023 au montant de 8 882,97 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-0732

12.3 Politique de confidentialité pour le site Internet

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* prévoit que tout organisme municipal a l'obligation de publier sur son site Internet les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la Politique de confidentialité pour le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'adopter** la Politique de confidentialité pour le site Internet de la Municipalité avec modifications et d'autoriser sa publication à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.4 Rôle triennal 2024-2025-2026 : dépôt

Les documents relatifs à l'étude des sommaires des rôles d'évaluation de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire effectuée par la MRC du Haut-Richelieu sont déposés.

12.5 Programme Emplois d'été Canada 2024 : demande pour un emploi étudiant d'aide à la voirie et deux emplois étudiants d'accompagnateur(rice)s d'enfants avec besoins particuliers pour le camp de jour d'été

2023-11-0733

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à l'embauche d'un(e) (1) étudiant(e) afin d'effectuer des travaux de voirie et d'horticulture au cours de l'été 2024 ainsi que deux (2) étudiant(e)s à titre d'accompagnateur(rice)s pour enfants avec besoins particuliers durant le camp de jour d'été 2024;

CONSIDÉRANT les modalités du Programme Emplois d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la présentation de 3 demandes dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2024 comme suit :
 - Un emploi étudiant pour la voirie pour une période de 8 semaines à raison de 30 heures par semaine;
 - Deux emplois étudiants pour le camp de jour d'été pour une période de 8 semaines à raison de 40 heures par semaine;
- **D'accepter** la responsabilité du projet du programme Emplois d'été Canada 2024;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, tout document officiel concernant ledit Programme;
- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'engage, par le biais de sa représentante, la directrice générale et greffière-trésorière, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet serait accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.6 Horaire des Fêtes : fermeture du bureau municipal (du 22 décembre 2023 au 8 janvier 2024)

2023-11-0734

Monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **Que** durant la période des Fêtes, le bureau municipal soit fermé du vendredi 22 décembre 2023 à 11 h, et ce, jusqu'au lundi 8 janvier 2024 à 8 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.7 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal : dépôt

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires de Déclaration des intérêts pécuniaires de madame Suzanne Boulais, mairesse, de madame Julie Robert, conseillère au siège numéro 1, de monsieur Patrick Barry, conseiller au siège numéro 2, de madame Claudia Drogue, conseillère au siège numéro 3, de madame Lisa Collard, conseillère au siège numéro 4, de monsieur Kevin Patenaude, conseiller au siège numéro 5, et de madame Karine St-Germain, conseillère au siège numéro 6, sont déposés.

13. VARIA

13.1 Décorations de Noël dans la Municipalité

2023-11-0735

CONSIDÉRANT QUE les couronnes de Noël que la Municipalité possède pour décorer sont en très mauvais état et qu'on ne peut les réutiliser cette année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent que d'autres décorations de Noël soient installées dans la Municipalité;

6 NOVEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat d'un sapin de Noël naturel afin de l'installer dans le bac appartenant à la Municipalité, situé à l'intersection de la rue Saint-Joseph et du rang de la Montagne, et d'autoriser l'achat de lumières de Noël afin d'illuminer ledit sapin ainsi que le gros sapin situé dans le Parc Vista-Bella, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.2 Fête d'Halloween

Les membres du Conseil municipal souhaitent qu'une lettre soit transmise aux membres bénévoles du Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire ainsi qu'aux bénévoles du Comité loisir et culture Frère-André de la Municipalité afin de les remercier pour l'organisation de la fête d'Halloween qui a eu lieu le 28 octobre dernier. L'activité fût très appréciée par les 300 personnes qui ont participé, dont environ 80 adolescents.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-0736

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Droque propose et il est résolu de lever la séance à 20 h 53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-11-0721
2023-11-0727
2023-11-0729

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

6 NOVEMBRE 2023

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse